

Louis d'izarny-Gargas - Jean-Jacques Larugue
Jean de Vaultchier

Nouveau Nobiliaire de France

CSB

✕ *Recueil de preuves de noblesse* ✕

Préfacé par Henry-Melchior de Langle

*Notices de 30.000 familles nobles d'Ancien Régime
origines, armes, preuves de noblesse
et sources archivistiques*

Tome I

A - D

Mémoire & Documents



chevaliers de la garde, 1750 (Archives Guerre, C.A. 15 - A.N., 59 Mi 1) - *Armes : d'azur à 3 bâtons d'argent posés en fasces surmontés d'un croissant de même.*

CASTRES (de) : (Picard) Anoblissement en 1390 cité dans l'ouvrage de Gourdon de Genouillac, Dictionnaire des anoblissements du XIII^e au XVIII^e siècle, [B.N., 4^e Lm¹ 116].

CAT de BAZANCOURT (de) (Beauvaisis) - Preuves de noblesse reçues par d'Hozier pour les églises royales militaires en 1775 (B.N., fr. 12045, dossier n° 37).

CATALAN (de LA SARRA) (de) (Lyon) - Famille ayant reçu un arrêt du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse à Versailles le 09.03.1776 (A.N., série E. 2525) (cf l'ouvrage de R. de Rotot, Les arrêts du Grand Conseil, 1951) - Famille ayant exercé une charge au Parlement de Dombes en 1770 et ayant fait ses preuves en juin 1691 à l'A.N.F. - *Armes : Escartelé 1/4 d'or à 3 pointes de sable - 2/3 d'azur à 1 croix d'argent.*

CATEL (de) (Toulousain) : Famille de Capitoul dont un membre est représenté "par le droit d'usage" entenu de Capitoul dans les archives manuscrites de la ville en 1632 (Archives Municipales de Toulouse, BB 278) - *Armes : Escartelé 1/4 d'azur à un chevron d'or, sur. de 3 fleurs d'argent - 2/3 d'azur à un chevron d'or, sur. de 3 fleurs d'argent.*

CATELIN : (Jean, et Martine sa femme) Anoblissement en 1388 cité dans l'ouvrage de Gourdon de Genouillac, Dictionnaire des anoblissements du XIII^e au XVIII^e siècle, [B.N., 4^e Lm¹ 116].

CAFFELAN de CAUBONNÉ (de) (Toulousain) : Famille ayant reçu un arrêt du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse à Marly le 14.10.1780 (A.N., série E. 2564) (cf l'ouvrage de R. de Rotot, Les arrêts du Grand Conseil, 1951).

CATHOU (de) (Picard) Anoblissement en 1351 cité dans l'ouvrage de Gourdon de Genouillac, Dictionnaire des anoblissements du XIII^e au XVIII^e siècle, [B.N., 4^e Lm¹ 116].

CATHALAN (alias CATALAN) (de) (Toulousain) : Famille de Capitoul dont un membre est représenté "par le droit d'usage" entenu de Capitoul dans les archives manuscrites de la ville en 1634 (Archives Municipales de Toulouse, BB 287) - *Armes : d'azur à 3 bâtons de sable au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

CAILLARINOT : (René, fils de feu Nicolas, Sr de Caillet, sénéchal de Bourges en 1663) Quitance de taxe de confirmation de noblesse de 200 Livres, le 31.10.1692 (A.N., P. 1150, p. 3).

CATHARINOT de CHANROY : (Catherine Daupny, veuve de Denis, receveur général des décimes en Berry, sénéchal de Bourges en 1660) Quitance de taxe de confirmation de noblesse de 100 Livres, le 31.10.1692 (A.N., P. 1150, p. 8).

CATHIEU (de) (Beauvaisis) : Famille de secrétaire du Roi de la Grande Chancellerie de France le 16.01.1769 (A.N., Y² 44) (cf C. Favre-Leyrerie, Dictionnaire biographique et généalogique des secrétaires du Roi).

CATHIN de RICHEMONT (Dijon) : Famille ayant reçu un arrêt du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse à Versailles le 27.05.1785 (A.N., série E. 2630) (cf l'ouvrage de R. de Rotot, Les arrêts du Grand Conseil, 1951).

CATTORE de BRONCOURT (Metz) : Famille ayant reçu un arrêt du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse à Versailles le 19.09.1785 (A.N., série E. 2631) (cf l'ouvrage de R. de Rotot, Les arrêts du Grand Conseil, 1951).

CAUON (de) : (Nicolas, musquetaire du roi) Lettres de noblesse du 05.10.1749, enregistrement en la Chambre des Comptes de Paris en février 1750 (A.N., P. 2594, n° 126⁴).

CAUON du PUY (ou PAILLY) : (Pierre, et ses frères) Maintenu et confirmation de noblesse, et nouvel anoblissement en temps que de besoin, juin 1726, et mandement pour l'enregistrement desdites lettres, 04.12.1749, enregistrement au Parlement de Paris le 04.01.1750 (A.N., X² 3753, n° 85 et 63) - Anoblissement cité dans l'ouvrage de Gourdon de Genouillac, Dictionnaire des anoblissements du XIII^e au XVIII^e siècle, [B.N., 4^e Lm¹ 116].

CAVEY de SAINT-ORJEN (Normandie) : Famille maintenue noble lors de la radiation de noblesse par arrêtant Bernard de Marle, dans la généralité d'Alençon, élection de Falaise le 15.08.1666 (B.N., fr. 52312) - *Armes : d'azur à 6 ... d'argent, surmontés du chef.*